

RCS : LE PUY
Code greffe : 4302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LE PUY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1982 B 00073
Numéro SIREN : 324 697 788
Nom ou dénomination : ARNAUD SAS

Ce dépôt a été enregistré le 03/08/2020 sous le numéro de dépôt B2020/002217

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/002217**
n° de gestion : **1982B00073**
n° SIREN : **324 697 788 RCS Le Puy en Velay**

Le greffier du Tribunal de Commerce du Puy En Velay certifie avoir procédé le 03/08/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

ARNAUD SAS - Société par actions simplifiée
za Plaine de Bleu 43000 Polignac -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



246737

« ARNAUD SAS »
Société par actions simplifiée au capital de 500 000 €

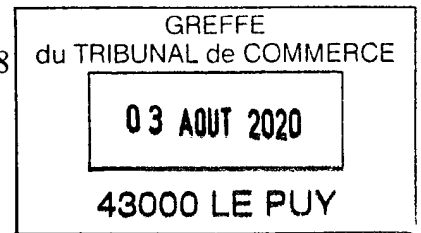
- :-

Siège social : POLIGNAC (Haute-Loire)
Z.A. Plaine de Bleu

- :-

R.C.S. : LE PUY EN VELAY 324 697 788

- :-

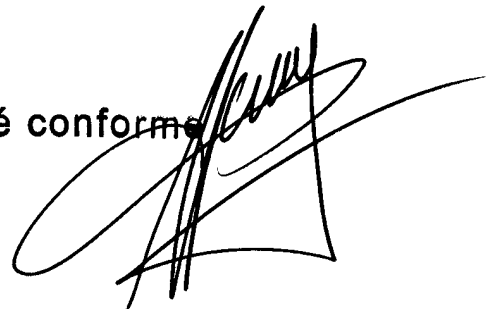


B20201002217

COMPTES CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

LE PRESIDENT,

Certifié conforme



Désignation de l'entreprise		SAS ARNAUD		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		ZA PLAINE DE BLEU 43000 POLIGNAC		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		3 2 4 6 9 7 7 8 8 0 0 0 3 6		Néant <input type="checkbox"/> *			
				Exercice N clos le,		31/12/2019	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	27 370	17 960	9 410
		Fonds commercial (1)	AH	AI	4 070		4 070
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ	123 859	113 796	10 063
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	878 558	816 442	62 115
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	388 588	297 150	91 437
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV			
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE	330		330
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	1 539		1 539
	TOTAL (II)		BJ	BK	1 424 316	1 245 349	178 966
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	12 526		12 526
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	631 497		631 497
		Autres créances (3)	BZ	CA	1 442 202		1 442 202
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	CE			
	Disponibilités	CF	CG	157 090		157 090	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	9 750		9 750	
	TOTAL (III)	CJ	CK	2 253 067		2 253 067	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	3 677 383	1 245 349	2 432 033	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS ARNAUD		Néant <input type="checkbox"/> *
				Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 500 000 ..)	DA	500 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	17 124	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	106 516	
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	205 025	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	828 667	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ	43 000	
	TOTAL (III)	DR	43 000	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	187 501	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	869 625	
	Dettes fiscales et sociales	DY	267 027	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Compte régul.	Autres dettes	EA	186 211	
	Produits constatés d'avance (4)	EB	50 000	
	TOTAL (IV)	EC	1 560 366	
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 432 033	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	1 049	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 450 920		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

		Exercice N			
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
Désignation de l'entreprise : SAS ARNAUD		Néant <input type="checkbox"/> *			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC	
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF	
		FG	FH	FI	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL	
	Production stockée*			FM	
	Production immobilisée*			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	
	Autres produits (1) (11)			FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	
	Variation de stock (marchandises)*			FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	
	Salaires et traitements*			FY	
	Charges sociales (10)			FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*			GA
					GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
	Autres charges (12)			GE	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)			GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)			GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	
	Différences positives de change			GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
Total des produits financiers (V)				GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	
	Différences négatives de change			GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
Total des charges financières (VI)				GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	

Désignation de l'entreprise		SAS ARNAUD		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	1 118	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	1 118	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(1 118)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK	36 596	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	4 281 908	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	4 076 883	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	205 025	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *			HP	3 731
		- Crédit-bail immobilier			HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	71 598
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5					
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	530	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6	obligatoires	A9	
		Dont cotisations facultatives Madelin	A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion				1 118		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS ARNAUD

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 2 432 033 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 205 026 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 07/04/2020 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 12 mois
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	4 070			4 070
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	26 234	1 137		27 371
Immobilisations incorporelles	30 304	1 137		31 441
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions	123 859			123 859
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	862 939	15 620		878 558
- Installations générales, agencements aménagement divers				
- Matériel de transport	292 565	59 035		351 600
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	31 559	5 429		36 988
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 310 922	80 084		1 391 006
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	330			330
- Prêts et autres immobilisations financières	539	1 000		1 539
Immobilisations financières	869	1 000		1 869
ACTIF IMMOBILISE	1 342 095	82 221		1 424 316

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	1 137	80 084	1 000	82 221
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	1 137	80 084	1 000	82 221
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2019
Éléments achetés	4 070
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	4 070

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	15 531	2 430		17 961
Immobilisations incorporelles	15 531	2 430		17 961
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	109 486	4 310		113 796
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	796 579	19 863		816 443
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	267 735	9 140		276 875
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	14 988	5 288		20 276
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 188 788	38 601		1 227 389
ACTIF IMMOBILISE	1 204 319	41 031		1 245 350

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 084 989 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	1 539		1 539
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	631 497	631 497	
Autres	1 442 203	1 442 203	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	9 750	9 750	
Total	2 084 989	2 083 450	1 539
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Associés - intérêts courus	36 808
Divers - produits à recevoir	4 302
Total	41 110

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 500 000,00 euros décomposé en 4 000 titres d'une valeur nominale de 125,00 euros.

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercic	Dotations de l'exercic	Reprises utilisées de l'exercic	Reprises non utilisée de l'exercic	Provisions à la fin de l'exercic
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges		43 000			43 000
Total		43 000			43 000
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		43 000			
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 560 366 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	187 501	78 056	109 446	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	869 626	869 626		
Dettes fiscales et sociales	266 891	266 891		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	186 348	186 348		
Produits constatés d'avance	50 000	50 000		
Total	1 560 366	1 450 921	109 446	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	39 870			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	57 748			
(**) Dont envers les associés	137			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	147 102
Int.courus s/emp.aup.etabl.crédit	196
Charges sociales - charges à payer	120
Etat - autres charges à payer	5 748
Clients - RRR à accorder	9 800
Total	162 967

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	9 750		
Total	9 750		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	50 000		
Total	50 000		

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	1 275
Avals et cautions	1 275
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Nantissement des actions de la SA ARNAUD au profit des banques	1 000 000
Autres engagements donnés	1 000 000
Total	1 001 275
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

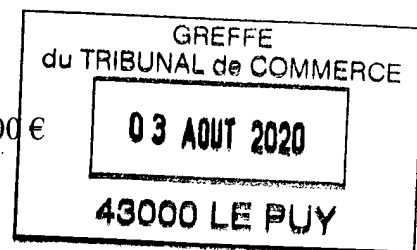
Engagements de retraite

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

L'engagement de retraite concernant les ouvriers et ETAM est couvert par l'organisme SMAVIE.

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

« ARNAUD SAS »
Société par actions simplifiée au capital de 500 000 €
- : -
Siège social : POLIGNAC (Haute-Loire)
Z.A. Plaine de Bleu
- : -
R.C.S. : LE PUY EN VELAY 324 697 788
- : -



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

DU 29 JUIN 2020

=====

APPROUVANT LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 DÉCEMBRE 2019

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019, s'élevant à 205 025,62 €, comme suit :

- 5% au compte « Réserve Légale », soit la somme de.....	10 251,28 €
- Le solde aux actionnaires à titre de dividendes, soit la somme de.....	194 774,34 €

TOTAL EGAL A	205 025,62 €

En outre, l'assemblée générale décide la mise en distribution d'une somme de 5 225,66 €, prélevée sur le poste "Réserves".

De ce fait, la distribution décidée par l'assemblée générale se trouve portée à 200 000 €, ainsi chaque action recevra un dividende de 50 €. Ce dividende sera mis en paiement à compter du 29 juin 2020.

Le montant de la distribution éligible à l'abattement visé à l'article L.243 bis du CGI est de 200 000 €. Le montant de la distribution revenant à la personne physique est de 50 €. Le montant de la distribution revenant à la personne morale est de 199 950 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., il est rappelé qu'aucune distribution de bénéfices n'a été effectuée au titre des exercices visés par ce texte et précédant celui soumis à l'approbation de la présente assemblée.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des votants.

LE PRESIDENT,

Certifié conforme

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized name, written over the text "Certifié conforme".



D M G D

Société de Commissariat aux Comptes

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Raphaël ALDIGIER
David NOBREGA
Stéphane VALANTIN
Eric PARISET
Vincent REY
Julien PAGES

N/Réf :

Objet :

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE 2019

SAS ARNAUD

Société par actions simplifiée au capital de 500 000 Euros

Siège Social : Z.A. Plaine de Bleu
43 000 POLIGNAC

R.C.S. LE PUY EN VELAY 324 697 788

SIRET 324 697 788 - CODE NAF 43.99C

EXERCICE SOCIAL : du 01.01.2019 au 31.12.2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2019

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société « *SAS ARNAUD* », relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 07 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du Code de commerce, pris en application de l'article L.441.6-1 dudit Code ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatif à l'audit des comptes annuels


Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

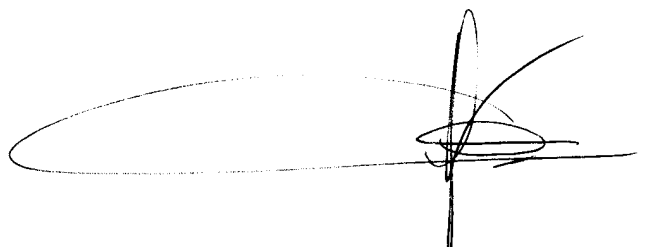
Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à LE PUY EN VELAY
Le 19/06/20120

Pour la SARL D.M.G.D
Commissaire aux Comptes



Raphaël ALDIGIER
Commissaire aux Comptes
Co-Gérant



Stéphane VALANTIN
Commissaire aux Comptes
Associé responsable technique

ANNEXE : « Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes »

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ARNAUD		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12				
Adresse de l'entreprise : ZA PLAINE DE BLEU 43000 POLIGNAC		Durée de l'exercice précédent* 12				
Numéro SIRET* 3 2 4 6 9 7 7 8 8 0 0 0 3 6			Néant <input type="checkbox"/> *			
			Exercice N clos le, 31/12/2019			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2			
			Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	17 960	9 410
		Fonds commercial (1)	AH	AI		4 070
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ	113 796	10 063
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	816 442	62 115
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	297 150	91 437
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV		
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		330
		Prêts	BF	BG		
Autres immobilisations financières*		BH	BI		1 539	
TOTAL (II)		BJ	BK	1 245 349	178 966	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	12 526	
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	631 497	
		Autres créances (3)	BZ	CA	1 442 202	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	157 090	157 090	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	9 750	9 750	
	TOTAL (III)	CJ	CK	2 253 067	2 253 067	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	1 245 349	2 432 033	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :			

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS ARNAUD		Néant <input type="checkbox"/> *			
					Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 500 000)			DA	500 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC			
	Réserve légale (3)			DD	17 124		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	106 516		
	Report à nouveau			DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	205 025		
	Subventions d'investissement			DJ			
	Provisions réglementées *			DK			
	TOTAL (I)			DL	828 667		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM			
	Avances conditionnées			DN			
	TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP			
	Provisions pour charges			DQ	43 000		
	TOTAL (III)			DR	43 000		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	187 501		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	869 625		
	Dettes fiscales et sociales			DY	267 027		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
Compte régul.	Autres dettes			EA	186 211		
	Produits constatés d'avance (4)			EB	50 000		
TOTAL (IV)			EC	1 560 366			
Ecart de conversion passif* (V)			ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	2 432 033			
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		IC		
			Écart de réévaluation libre		ID		
			Réserve de réévaluation (1976)		IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	1 049	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	1 450 920		
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

DMGD

Société de Commissariats aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de RIOM

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

		Exercice N			Néant <input type="checkbox"/> *	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF		
		FG	4 173 480	FH	FI	4 173 480
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	4 173 480	FK	FL	4 173 480
	Production stockée*			FM		
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	71 598	
	Autres produits (1) (11)			FQ	20	
				FR	Total des produits d'exploitation (2) (I)	4 245 099
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	1 005 814	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	13 258	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	1 681 480	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	28 055	
	Salaires et traitements*			FY	768 152	
	Charges sociales (10)			FZ	442 596	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*			GA	41 031
					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	43 000
	Autres charges (12)			GE	648	
			GF	Total des charges d'exploitation (4) (II)	4 024 036	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	221 062
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	36 807	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	1	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
			GP	Total des produits financiers (V)	36 809	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	15 131	
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
				GU	Total des charges financières (VI)	15 131
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	21 677
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	242 739

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS ARNAUD

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 2 432 033 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 205 026 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 07/04/2020 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 12 mois
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

DMGD
Société de Commissariats aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de RIOM

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	4 070			4 070
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	26 234	1 137		27 371
Immobilisations incorporelles	30 304	1 137		31 441
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions	123 859			123 859
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	862 939	15 620		878 558
- Installations générales, agencements aménagement divers				
- Matériel de transport	292 565	59 035		351 600
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	31 559	5 429		36 988
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 310 922	80 084		1 391 006
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	330			330
- Prêts et autres immobilisations financières	539	1 000		1 539
Immobilisations financières	869	1 000		1 869
ACTIF IMMOBILISE	1 342 095	82 221		1 424 316

DMGD

Société de Commissariats aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de RIOM

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	1 137	80 084	1 000	82 221
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	1 137	80 084	1 000	82 221
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2019
Éléments achetés	4 070
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	4 070

DMGD

Société de Commissariats aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de RCOM

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	15 531	2 430		17 961
Immobilisations incorporelles	15 531	2 430		17 961
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	109 486	4 310		113 796
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	796 579	19 863		816 443
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	267 735	9 140		276 875
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	14 988	5 288		20 276
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 188 788	38 601		1 227 389
ACTIF IMMOBILISE	1 204 319	41 031		1 245 350

DMGD

Société de Commissariats aux Comptes
 Membre de la Compagnie
 Régionale de RIOiM

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 084 989 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	1 539		1 539
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	631 497	631 497	
Autres	1 442 203	1 442 203	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	9 750	9 750	
Total	2 084 989	2 083 450	1 539
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Associés - intérêts courus	36 808
Divers - produits à recevoir	4 302
Total	41 110

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 500 000,00 euros décomposé en 4 000 titres d'une valeur nominale de 125,00 euros.

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercic	Dotations de l'exercic	Reprises utilisées de l'exercic	Reprises non utilisée de l'exercic	Provisions à la fin de l'exercic
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges		43 000			43 000
Total		43 000			43 000
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		43 000			
Financières					
Exceptionnelles					

DMGD

Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Chambre
Région de Paris

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 560 366 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	187 501	78 056	109 446	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	869 626	869 626		
Dettes fiscales et sociales	266 891	266 891		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	186 348	186 348		
Produits constatés d'avance	50 000	50 000		
Total	1 560 366	1 450 921	109 446	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	39 870			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	57 748			
(**) Dont envers les associés	137			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	147 102
Int.courus s/emp.aup.etabl.t.crédit	196
Charges sociales - charges à payer	120
Etat - autres charges à payer	5 748
Clients - RRR à accorder	9 800
Total	162 967

DMGD

Société de Commissariats aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de RIOM

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	9 750		
Total	9 750		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	50 000		
Total	50 000		

D M G D

Société de Commissariats aux Comptes
 Membre de la Compagnie
 Régionale de RCOM

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	1 275
Avals et cautions	1 275
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Nantissement des actions de la SA ARNAUD au profit des banques	1 000 000
Autres engagements donnés	1 000 000
Total	1 001 275
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de sûretés réelles	

Engagements de retraite

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

L'engagement de retraite concernant les ouvriers et ETAM est couvert par l'organisme SMAVIE.

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

D M G D

Société de Commissariats aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de RIOIM